

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Sextidi 16 Nivôse, an V.

(Jeudi 5 Janvier 1797).

Continuation des préparatifs de guerre à Rome. — Mise en liberté du général Kocinsko et de deux autres prisonniers polonais. — Refus de la garnison de Curaçao de prêter le serment de fidélité et d'obéissance à la république batave. — Changement de plusieurs magasins de l'armée de Sambre et Meuse. — Division de l'escadre française de Toulon arrivée à l'Orient.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

R U S S I E.

De Pétersbourg, le 2 décembre.

S. M. a demandé la liste de tous les bas-officiers et soldats qui ont bien servi l'état pendant 20 années consécutives ; ils seront décorés de l'orde de Sainte-Anne, qu'ils porteront à la boutonnière, et ils seront pour la suite exempts de toute punition corporelle.

Le couronnement se fera à Moscou dans le courant du mois de janvier.

L'ancien sénat a été maintenu, avec ordre de continuer ses fonctions sans interruption.

L'empereur a choisi deux jours de la semaine pour écouter les plaintes et les demandes de ses sujets.

La levée des recrues est suspendue pour trois ans dans tout l'empire.

L'aîné des grands-ducs vient d'être nommé chancelier du département des affaires étrangères, et le cadet a été placé dans le département de l'intérieur.

S. M. a envoyé l'ordre de Sainte-Catherine à l'épouse du prince Eugene de Wurtemberg, général au service de Prusse.

E S P A G N E.

De Madrid, le 26 novembre.

Quoiqu'il y ait déjà 18 mille Espagnols sur les frontières du Portugal, on croit qu'ils ne s'avanceront pas plus loin. La cour de Lisbonne se montre maintenant disposée à seconder les vues de notre gouvernement et de celui de la France.

Nos forces de terre et de mer se dirigeront principalement contre Gibraltar : notre flotte de la Méditerranée, renforcée de celle de Toulon, formera 40 vaisseaux de ligne, et semble destinée à en faire le blocus, dès que l'amiral Jervis sera chassé de la Méditerranée. L'armée de siège sera portée à 40 mille hommes ; il y en a déjà 15 à 20 mille au camp de Saint-Roch, où l'on doit aussi faire passer 31 autres bataillons d'infanterie.

Il est parti dernièrement de Séville un gros convoi d'ar-

tillerie de siège avec 2 mille quintaux de poudre et une grande quantité de boulets, de bombes, etc.

Le général Alencaster commande le camp de Saint-Roch, et don Alvarez a sous ses ordres l'armée qui est sur les frontières de Portugal.

I T A L I E.

De Rome, le 10 décembre.

Le nouveau régiment Colonna restera en garnison à Rome, et déjà commence à faire son service. Il remplace le régiment des Turchini, qui part la semaine prochaine pour la Romagne. On a pensé qu'il falloit envoyer aux frontières les anciens corps, comme plus aguerris, et mettre en garnison les nouvelles levées. Plusieurs autres régimens et un bataillon de cavalerie volontaire se mettront en marche en même tems que les Turchini.

On fait ici monter l'armée papale à 20 mille hommes de troupes réglées, et elle doit être portée à 40 mille, d'après les résolutions prises par la congrégation d'état. Un des nouveaux régimens qu'on va former s'appellera le régiment *Pio*, du nom de S. S. On s'étonne qu'on n'ait pas donné à ces différens corps les noms des douze apôtres, des docteurs de l'église, etc. Rien n'étoit plus convenable dans une guerre de religion.

On vient de créer un conseil de guerre économique, composé du cardinal Breseia, secrétaire d'état, du lieutenant-colonel Godds, du brigadier Gondini et du colonel Colli ; Mgr. Consalvi, auditeur de rote, est aussyesseur du même conseil, et l'abbé Sparziani, secrétaire.

On a apporté ici de Civita-Vecchia des bombes et des munitions de guerre qui sont destinées pour le camp de Facenza.

L'agent de la république française attend inutilement une réponse aux dernières propositions qu'il a faites de la part du directoire. La cour de Rome temporise, parce qu'elle espère que les événemens de la guerre seront favorables aux armes de l'empereur. On dit aussi qu'elle se flatte que le directoire acceptera la médiation offerte par le roi de Naples. Mais il est certain que S. M. S. a ratifié le traité sans condition, et que le directoire pourra rejeter sa médiation, sans que la conclusion de la paix soit retardée.

De Gènes, le 18 décembre.

Avant-hier, une frégate, un brick et un sloop anglais, avec pavillon espagnol, prirent sous les batteries de Gènes un pinque ragusois qui sortoit du port et un chebec napolitain qui alloit y entrer : ils les ont ensuite relâchés. Les batteries tirèrent sur la frégate dès qu'on reconnoit qu'elle étoit anglaise, et la touchèrent deux fois. On s'étonne que les Français et les Espagnols ayant une flotte si considérable, laissent ces côtes exposées à l'insulte des Anglais, et qu'ils n'ayent pas des vaisseaux en croisière.

Le ministre de France a demandé que le gouvernement de Gènes remît au trésorier de la république française à Gènes, le sieur Regui, le premier quartier de la somme stipulée par le traité d'accommodement. Le petit conseil a délibéré sur cette demande et elle a été accordée, malgré l'opposition de M. Nicolas Mori et de quelques autres membres, qui vouloient qu'on différât tout paiement jusqu'à ce que le gouvernement français eût garanti en forme l'intégrité de l'état. Plusieurs conseillers dirent qu'après avoir ratifié le traité il falloit en remplir les clauses avec loyauté, et se réserver de faire de nouvelles instances pour obtenir la garantie.

P R U S S E.

De Berlin, le 17 décembre.

Hier, sa majesté donna une audience privée au comte de Naïchkin, envoyé par l'empereur de Russie pour annoncer son avènement au trône.

Nous apprenons de Saint-Petersbourg, que le célèbre Kosciusko vient d'obtenir son élargissement, de même que les deux autres prisonniers d'état, Potocky et Niemcewicz ; ils ont promis, sur leur parole d'honneur, de ne plus se mêler d'aucune affaire à l'avenir.

H O L L A N D E.

De la Haye, le 27 décembre.

Dans la séance du 1^{er} décembre, le comité de marine donna communication d'une lettre, en date du mois de septembre, qu'il venoit de recevoir du capitaine Wieris, commandant la frégate *la Medea*, en station dans la rade de Curaçao, qui lui rend compte de ce qui s'est passé tant à Curaçao que sur les deux frégates qu'il a sous ses ordres, relativement à la prestation du nouveau serment de fidélité et d'obéissance à la république. Ce commandant se trouva à cette occasion dans la situation la plus critique. La plupart des officiers, tant civils que militaires, attachés au gouvernement de l'Isle, refusèrent ainsi que toute la garnison de Curaçao, de prêter le serment. Tous les équipages des deux frégates le refusèrent également, à la réserve de presque tous les officiers, alléguant pour motif, qu'étant dégagés de tout serment, ils n'en vouloient point faire un nouveau avant d'avoir reçu tout ce qui leur étoit dû pour leur paie, qu'ils ne touchoient point depuis long-tems ; et qu'au reste, lorsqu'elle leur auroit été accordée, ils verroient ce qu'ils auroient à faire. Tous les efforts que fit le capitaine Wieris pour les amener à l'obéissance, furent d'abord inutiles. Les circonstances étoient urgentes. La garnison excitée par ses officiers, menaçoit de se livrer aux plus grands excès. Ce commandant se détermina en conséquence à accorder aux équipages l'argent qu'ils demandoient, et tout rentra dans l'ordre. Il parvint ensuite à détacher la garnison de

ses officiers. Cette soumission lui ayant assuré les moyens de destituer tous les officiers ou agens du gouvernement qui refuseroient de prêter le serment, ceux qui persisterent dans leur refus furent en conséquence destitués et sur leur demande, le commandant Wieris leur accorda la permission de quitter l'Isle, où la tranquillité est maintenant complètement rétablie.

Cette lettre a été renvoyée à une commission.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 12 nivôse.

Les nouvelles des bords du Rhin ne contiennent rien de bien intéressant. On apprend seulement que les magistrats qui se trouvoient à Dusseldorf et à Cologne vont en partir pour se rendre à Aix-la-Chapelle et à Liège et que ceux qui sont dans ces villes, ainsi que dans les autres places des départemens réunis, se rapprocheront des anciennes frontières de France. Il est impossible de croire combien un arrangement aussi simple donne lieu à des conjectures toutes plus folles les unes que les autres. Au surplus, on ne parle actuellement à l'armée de Sambre et Meuse que de changemens qui vont s'y opérer ; l'on y attend avec impatience le général Moreau ; on croit cependant qu'il ne prendra le commandement de cette armée qu'au moment de l'ouverture de la prochaine campagne.

F R A N C E.

D É P A R T E M E N T D U B A S - R H I N.

De Strasbourg, le 11 nivôse.

La canonnade a été très-vive ces jours derniers, sur-tout la nuit passée.

Le prince Charles ne renonce pas à sa grande machine infernale ; mais comme elle exige 9 pieds d'eau et que le Rhin baisse, on a lieu de croire qu'elle sera encore une fois inutile.

Notre grande batterie est achevée ; elle protège le grand pont qui est tout découvert, et dont trois bateaux ont coulé à fond. Pour y suppléer, on doit construire un nouveau pont, et on a rassemblé un grand nombre de bateaux à cet effet.

Ce matin à quatre heures, l'adjudant-général Polissac fait une sortie avec la 3^e demi-brigade de ligne sur les troupes des ennemis à notre droite : il les attaque vivement, les chassa et les poursuivit fort loin, les forçant d'abandonner leurs outils dans la tranchée ; nous avons fait 12 prisonniers, mais nous avons fait une perte très-considérable.

Nous occupons le camp retranché, la redoute et le fort.

De Paris, le 15 nivôse.

Les vingt-trois caisses, renfermant les tableaux recueillis en Italie, et laissés à Coni par le citoyen Lallier lardière, sont arrivées à Toulon depuis le 25 frimaire, ainsi que les dix-sept autres caisses provenant de Modène. Ces dernières expédiera pour Paris, dès qu'on aura pourvu aux réparations nécessaires pour les garantir de tout accident.

L'escadre de Toulon, commandée par le contre-amiral Villeneuve, est entrée le 3 de ce mois dans la rade de l'Orient. Elle étoit partie de Toulon le 11 frimaire ; sa traversée a été des plus heureuses ; elle a passé devant Gibraltar le huitième jour de son départ, et de

au déshonneur à la surveillance de la flotte anglaise qui étoit mouillée. Elle s'est présentée le 30 frimaire devant le port de Brest dont elle a trouvé l'entrée bloquée par 21 vaisseaux de ligne anglais, qui l'ont poursuivie pendant trois jours. Le contre-amiral Villeneuve a su éviter cette force supérieure par d'habiles manœuvres, et il est ainsi parvenu dans la rade de l'Orient, où il doit se rendre à Brest. Il paroît, d'après cet événement, que les anglais n'ont pas été plus heureux pour intercepter cette escadre qu'ils ne l'ont été pour empêcher notre armée navale de sortir.

Les papiers anglais annoncent les détails suivans. Le 24 de ce mois M. Pitt annonça à la chambre des communes que le 26 elle recevrait un message accompagné de papiers importans; ce message est relatif à la rupture de la négociation du lord Malmsbury. Le ministre ajouta que les papiers ne pouvant être imprimés avant le 29, il proposoit ce jour-là pour la discussion de cet objet. M. Sheridan observa que cette discussion étant de la plus grande importance, il conviendrait de faire un appel de tous les membres. M. Pitt ne jugea pas cette mesure nécessaire, attendu que l'importance même de l'affaire étoit un motif suffisant pour engager les membres de la chambre à s'y rendre.

Observations du citoyen Ségur sur quelques écrits qui ont paru relativement à la détention de la Fayette et de ses compagnons d'infortune.

La vérité, la justice & l'humanité ont fait de grands pas depuis une année; la vibration de la terreur s'affoiblit par degrés, les passions s'amortissent, l'esprit public se forme, la vraie liberté commence à reparoitre, le crime pâlit, la vertu respire, la générosité se montre, l'espérance renaît & l'infortune se console. L'immense majorité des Français veut la vraie liberté, l'ordre & la paix; déteste les réactions; & de quelque parti que soient les caractères ardents & malheureux qui conservent des desirs de vengeance, ils sont proscrits par le mépris public & condamnés à l'infamie. On ne peut déjà dire presque toutes les vérités; on ose plaindre le malheur, quelle que soit sa position, quelles que soient ses opinions. Un soupir, un vœu attiré par l'infortune, une larme donnée à l'humanité, ne sont plus plus des crimes; le silence des tombeaux est rompu; & les premiers fondateurs de la liberté française, jetés hors de leur pays par les convulsions de la révolution, proscrits dans leur patrie par la violence des partis, enchaînés successivement à Luxembourg, à Wesel, à Magdebourg, & dans les prisons d'Olmütz, parce qu'ils n'ont pas voulu mentir à leurs principes & trahir la France, entendent enfin, au travers de l'épaisseur des murs qui les renferment, quelques voix consolatrices qui relèvent leur courage, rendent justice à leur fermeté, adoucissent leurs peines, font luire un rayon d'espoir au fond de leurs cachots; & leur montrent en perspective, si ce n'est la France, au moins l'Amérique hospitalière, leur offrant un doux & sûr asyle, & un repos tardif, qu'ont si cherement acheté tant de persécutions & de tourmens. Le parlement britannique a vu se lever des hommes intrépides, qui ont forcé le gouvernement anglais à désavouer hautement les rigueurs exercées sur ces captifs, par une cour qui est dirigée dans toutes ses opérations & soutenue dans toutes ses dépenses par les conseils & par l'or de l'Angleterre; l'Allemagne même, malgré la forme de son gouvernement & la sévérité des loix qui y compriment la pensée, a vu des écrivains courageux prononcer le nom de la Fayette & de ses amis, peindre l'héroïsme & le malheur de sa femme & de ses enfans, & apprendre à l'empereur à quel point des agens subalternes & vindictifs abusent de son nom & de son autorité pour exercer des barbaries aussi contraires à la politique qu'à l'humanité. Vous qui connoissez la force communicative & électrique de la vérité, portée par l'imprimerie d'un bout de l'univers à l'autre, soyez contents il est possible quelque tems de condamner la vérité au silence; mais lorsque sa voix majestueuse et terrible s'est fait entendre; lorsque l'opinion publique est devenue son écho, la haine des factions, la sévérité des trônes sont obligés de céder à son cri irrésistible; les esprits se redressent, les ames s'amollissent, & la poli-

tique elle-même exige impérieusement les sacrifices auxquels elle s'opposoit avec le plus d'acharnement. Mais aujourd'hui que cette opinion publique paroît si unanimement prononcée, c'est à vous, écrivains courageux & sensibles, à vous modérer & à ne point contrarier sa marche par un intérêt mal-adroit & par des écrits acerbes & irritans; vous n'irez contre votre but; vous irriterez les esprits qu'il faut adoucir; vous retarderez peut-être enfin la délivrance des amis dont vous voulez terminer l'infortune. Contentez-vous du désaveu du ministère anglais; ne l'empêchez pas, en l'aggravant, de prouver ce qu'il a avancé, c'est-à-dire qu'il blâme les rigueurs exercées sur ces prisonniers, & qu'il n'influe pas sur la durée de leur détention.

L'empereur est enfin instruit & de l'inhumanité avec laquelle on a dénaturé ses volontés, & du tort que ferait à son caractère la prolongation de cette injuste captivité. Il doit vouloir la paix, elle est devenue le premier besoin des peuples soumis à sa domination. Il sait bien que la paix ne s'approche que lorsque la haine s'éloigne; & qui pourra croire à l'affoiblissement de sa haine pour la France, lorsque des Français seront enchaînés dans ses états? Le directoire exécutif de France n'ignore pas ce que la Fayette, Latour-Maubourg & Bureau de Pusy ont fait pour la liberté, lorsqu'il étoit encore si périlleux de la proclamer, si rare de la défendre sincèrement; lorsque le succès de la révolution étoit si incertain; lorsque son dévouement étoit encore enveloppé des voiles de l'avenir. Il doit savoir qu'après le 10 août, la France étoit partagée d'opinion; que ce sont les persécutions éprouvées par les amis ardents de la liberté, qui ont fait croire à tous les Français que toute transaction entre cette liberté & le trône étoit devenue impossible; il sait que c'est cette démonstration évidente du sort qu'on destinoit aux Français, qui les a tous liés à la république, & qui, par cette invincible réunion, a préparé tous ses triomphes. Le directoire a prouvé dans plusieurs traités qu'il sent comme nous que le peuple français se déshonoreroit, s'il souffroit qu'il restât un seul Français captif, pour la cause de la révolution, dans les états des princes avec lesquels il fait la paix. Gardons-nous donc de l'offenser, en paroissant douter de ce qu'il fera en traitant avec l'empereur; ne lui ôtons pas, par des démarches répétées & importunes, le mérite qu'il doit avoir aux yeux des amis de la liberté, en adoucissant les infortunes de ses premiers défenseurs; & souvenons-nous qu'en voulant faire le bien, il faut plus penser au but qu'à son amour-propre, & qu'il est souvent aussi nuisible de dire trop que de ne pas dire assez.

L. P. SÉGUR, l'aîné.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen JEAN DEBRY.

Suite de la séance du 14 nivôse.

L'institut national écrit qu'il tiendra une séance publique quantidi prochain, et que les représentans du peuple y entrèrent avec leur carte.

Baraillon, par motion d'ordre, appelle l'attention du conseil sur l'organisation des écoles de santé. C'est le moyen, dit-il, d'arrêter le cours de la population, et d'enlever au charlatanisme les armes dont il fait un aussi meurtrier usage. On ne songe pas sans douleur aux maux affreux que des chirurgiens et des pharmaciens inexpérimentés ont faits dans nos armées. Leur ignorance nous a causé presque autant de pertes que le fer de l'ennemi. Dans la marine sur-tout, on étoit sûr de périr quand on étoit blessé. Que le sort de l'humanité souffrante intéresse les législateurs!

Il est encore des hommes instruits que la révolution a épargnés; ils n'attendent que l'appel du gouvernement pour offrir à la patrie le tribut de leurs lumières.

Baraillon passe alors au mode d'organisation des écoles de santé. Il présente aussi ses vœux sur la police à exercer à l'égard des pharmaciens. Le conseil en ordonne le renvoi à une commission spéciale.

Zangiacomini rappelle à ce sujet qu'il a été déjà formé une commission pour présenter un projet qui enlève à des charlatans, à des empyriques qui trompent la crédulité,

lité des citoyens, la faculté d'exercer un art utile, mais qui devient meurtrier dans leurs mains : il demande que cette commission soit tenue de faire son rapport dans le plus bref délai. — Adopté.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen PARADIS.

Séance du 14 nivôse.

Le conseil, sur le rapport de Bernard-Saint-Affrique, approuve une résolution qui accorde les fonds nécessaires à l'achèvement du palais de la haute-cour de justice.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution relative aux canaux d'Orléans et de Loing.

Chatry-Lafosse combat l'avis de la commission, qui avoit proposé de rejeter la résolution, attendu qu'elle ne réunit pas le canal de Briare sous la même administration que ceux d'Orléans et de Loing, et qu'elle n'établit point un tarif de droits conforme à ceux qui sont perçus sur le canal du Midi.

Maragon soutient que les canaux d'Orléans, de Loing et de Briare ne font qu'un seul canal de communication de la Loire à la Seine; ceux de Loing et de Briare ne sont que des embranchemens du canal principal.

Maragon reproduit ici le système qu'il a soutenu, relativement au canal du Midi. Le canal de Briare a été concédé par Louis XIII; la loi du 22 novembre 1790 révoqua toutes ces concessions du domaine national: donc le canal de Briare appartient à la nation; et puisqu'il lui appartient, il n'y a pas de difficulté pour le soumettre à la même administration que ceux d'Orléans et de Loing. De quel droit les concessionnaires du canal de Briare seroient-ils traités plus favorablement que ceux du canal du Midi? Ils sont à-peu-près les seuls particuliers qui jouissent à présent d'un canal; il ne faut pas qu'ils fassent exception à la règle générale. Après cela, il sera possible de travailler à un système général hydraulique pour la navigation intérieure.

Enfin Marragon trouve que le tarif proposé est beaucoup trop volumineux et trop compliqué pour le graver dans la tête des percepteurs; qu'il n'y a pas de raison pour faire payer pour la même étendue de terrain parcourue la moitié de plus sur un canal que sur un autre. Il vote pour le rejet. Le conseil ajourne la discussion.

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S .

Séance du 15 nivôse.

Après une assez longue discussion, le conseil ordonne que le rapport sur les postes et messageries lui sera fait d'ici à trois jours.

Jard Pauvilliers soumet à discussion le projet de résolution tendant à faire vendre les presbyteres; Dannou s'oppose à ce projet; il représente que ces bâtimens étoient destinés aux écoles primaires et à loger les professeurs de ces écoles; il est tems de faire quelque chose pour l'instruction publique; depuis assez long-tems la jeunesse ne reçoit aucune espece d'enseignement; mais avant tout il faut assurer un sort convenable à ceux qui se dévoueront à l'emploi aussi honorable que pénible

d'instituteurs publics; il faut sur-tout ne pas détruire sans cesse par des loix nouvelles ce qui a été fait par les loix précédentes.

Le projet est renvoyé à la commission.

Le conseil en ajourne deux autres, l'un sur l'organisation de la gendarmerie, et l'autre contenant des dispositions interprétatives de la loi sur les marchandises anglaises.

Divers articles du projet du code hypothécaire sont adoptés ensuite.

Il y avoit quelques instans que la séance étoit levée, et nous étions sortis, lorsqu'il est arrivé un message du directoire. Le président, à ce qu'on nous a rapporté, a fait rassembler aussi-tôt les membres qui se trouvoient encore dans les environs de la salle; mais ils n'étoient qu'en petit nombre, et ne sont restés réunis qu'un moment. Le message n'a pas été lu.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Séance du 15 nivôse.

On reprend la discussion sur les canaux d'Orléans et de Loing.

Dupont ne pense pas que la résolution puisse être approuvée, parce qu'en laissant les canaux sous la main de la nation, elle en amène infailliblement la destruction; il pense que tous ces canaux devroient être vendus: l'esprit de famille et l'amour de la propriété sauroient bien les conserver.

L'opinion de Dupont sera imprimée.

Le conseil charge les citoyens Vacher, Giraud-Pouzol, Rossée, Deverité et Goupil, de l'examen de la résolution relative au Tachygraphe.

Bourse du 15 nivôse.

Amsterdam... 60 $\frac{1}{4}$, 61 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{8}$.	Marseille..... idem
Hambourg... 191 $\frac{1}{2}$, 189 $\frac{1}{2}$.	Bordeaux..... $\frac{1}{4}$ perte.
Madrid..... 11 liv. 2 s. 6 d.	Or fin..... 101 liv. 10 s.
Cadix..... 11 liv.	Ling. d'arg. 50 l. 5 à 7 s. 6 d.
Gènes..... 91, 90.	Piastre..... 51. 4 s.
Livourne..... 105, 102.	Quadruple..... 79 l.
Bâle..... $\frac{5}{4}$ perte à vue.	Ducat d'Hol..... 11 l. 6 s.
3 $\frac{1}{2}$ mois.	Souverain..... 33 l. 15 s.
Lausanne..... comme Bâle.	Guinée.....
Londres... 24 liv. 12 s. 6 d.	Mandat, 1 l. 13 s., 13 $\frac{1}{2}$, 14
Lyon... au pair, 15 jours.	14 $\frac{1}{2}$, 15 s. 3 d.

Esprit $\frac{3}{8}$, 515 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 380 liv. — Huile d'olive, 1 liv. 6 s. — Café Martinique..... — Café Saint-Domingue, 1 liv. 17 s. — Sucre d'Hambourg, 2 l. 3 s. 6 d. — Sucre d'Orléans, 1 l. 19 s. — Savon de Marseille, 19 s. — Chandelle, 12 s. 6 d.

Procès des Bourbons, Louis XVI, Marie Antoinette, Philippe d'Orléans et Elisabeth Capet, contenant tout ce qui a précédé et suivi la déchéance de Louis XVI, avec la relation des deux entrevues avec sa famille, après la signification de son jugement. A Paris, chez Lerouge, imprimeur, rue Nicaise, au 5°. 1793. 3 vol. in-18; prix, 4 liv. pour Paris, et 5 liv. fr. de port.